Brèves HEOL

Juillet, août, septembre 2022

**France Rénov’, le guichet de la rénovation énergétique**

Au 1er janvier 2022, le réseau France Rénov’ a remplacé l’ancien réseau FAIRE et les points d’information info service de l’ANAH.

Cette plateforme, qui regroupe 450 guichets de par la France, dispense des informations et des conseils neutres et gratuits auprès des ménages qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation énergétique : isolation, chauffage, énergies renouvelables, ventilation…

Les particuliers, porteurs de projets, peuvent ainsi s’assurer de faire les bons choix techniques tout en tirant profit des aides mobilisables, qui sont à demander avant signature du devis. Il est possible de trouver toutes les informations ainsi qu’un annuaire des artisans labellisés RGE sur <https://france-renov.gouv.fr/> et au 0808 800 700.

*Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d’énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d’infos au 02 98 15 18 08 et* [*www.heol-energies.org*](http://www.heol-energies.org)

**Photovoltaïque : un projet complexe à étudier préalablement**

Produire de l’électricité grâce à des panneaux photovoltaïques est un concept qui a de quoi séduire les particuliers : il permet d’utiliser une énergie disponible, non polluante et gratuite à l’usage.

Mais il s’agit d’un projet complexe qui mérite d’être attentivement étudié au préalable. Dans certaines zones classées, il sera tout simplement impossible à réaliser. Dans tous les cas, il convient d’étudier la faisabilité et la rentabilité du projet en fonction de plusieurs paramètres (surface, orientation et inclinaison de la toiture, besoins, options de valorisation de la production…).

Les particuliers qui le souhaitent peuvent se rapprocher des conseillers du réseau France renov’ pour obtenir des conseils neutres et gratuits. Dans tous les cas, il convient de rester prudents face à des offres trop alléchantes et ne pas se précipiter dans la signature d’un devis.

*Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d’énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d’infos au 02 98 15 18 08 et* [*www.heol-energies.org*](http://www.heol-energies.org)

**Les différentes manières de valoriser un projet photovoltaïque**

Dans le cas d’un projet photovoltaïque, plusieurs choix de valorisation de l’électricité produite s’offrent au particulier : vendre entièrement la production d’électricité, l’autoconsommer en revendant le surplus, ou l’autoconsommer entièrement.

Dans le cas de la revente totale, le particulier choisit d’injecter entièrement sa production d’électricité dans le réseau national. Celle-ci est rachetée à un prix fixe par un acheteur désigné par l’Etat (en général EDF).Pour la seconde option, l’électricité produite est consommée sur place, et s’il existe un surplus de production, il est vendu ou cédé à un fournisseur d’énergie. Il faut dans ce cas opter pour une configuration en injection du surplus.

Enfin, dans le cas d’une installation en autoconsommation totale, le producteur s'engage à ne rien injecter sur le réseau public. Il doit donc s’assurer de bien évaluer ses besoins en électricité pour définir la puissance de l’installation qui permettra de ne pas avoir de surplus.

A ce jour, la majeure partie des porteurs de projets s’orientent vers la vente totale de l’électricité produite, même si les incitations financières autrefois en vigueur ont disparu.

*Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d’énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d’infos au 02 98 15 18 08 et* [*www.heol-energies.org*](http://www.heol-energies.org)